RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 02847
Numéro SIREN : 533 658 993
Nom ou dénomination : ALERE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 24684

A Monsieur Le Président
du Tribunal de Commerce de Versailles

REQUETE EN VUE DE LA PROROGATION

DU DELAI PREVU POUR

L'APPROBATION DE COMPTES ANNUELS

TRIBUNAL DE COMMERCE
27. JUIN 2019
2019O302

La société **ALERE SAS**, société par actions simplifiée au capital de 5.633.494 euros, dont le siège Social est situé 21, rue Albert Calmette – Bâtiment B4 – 78350 JOUY-EN-JOSAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 533 658 993 RCS VERSAILLES, représentée par Monsieur Laurent Richebourg, son Président, (ci-après, la « Société »),

Ayant pour avocats :

La SELARL Haussmann Associés
7, rue du Général Foy - 75008 Paris
401 894 597 RCS Paris
Téléphone : 01 53 83 74 00
Fax : 01 53 83 74 01

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

La Société est une société par actions simplifiée à associé unique qui clôture ses comptes le 31 décembre de chaque année. Son associé unique doit, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce, statuer sur les comptes annuels dans les six mois de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin 2019.

Néanmoins, certains documents réclamés par le Commissaire aux comptes n'ont pas pu lui être communiqués jusqu'à présent et ce dernier n'est donc pas en mesure de finaliser son rapport.

Par conséquent, la Société, malgré ses efforts, se trouvera dans l'impossibilité de soumettre ses comptes à son associé unique dans les six mois de la clôture de son exercice social.

Dans ces conditions, la requérante souhaiterait qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger au 31 octobre 2019, le délai au cours duquel l'associé unique de la Société devra statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Fait à Paris
Le 18 juin 2019

Philippe de Saint-Bauzel
Associé-Gérant

Greffe du tribunal de commerce de Versailles : dépôt N°24684 en date du 09/07/2019

2019O00302

ORDONNANCE

DEPOT DU
- 9 JUIL. 2019
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VERSAILLES
24684

NOUS, M. Xavier AUBRY

président du tribunal de commerce de VERSAILLES,

assisté de maître Sylvie BATALHA, greffier.

Vu l'article L225-100 et R225-64 du code de commerce.

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

Prorogeons jusqu'au 31/10/2019

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

de la SAS ALERE SAS 21 Rue Albert Calmette - Batiment B4 78350 JOUY EN JOSAS
RCS Versailles n° : B 533658993 (2011 B 2847)

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Taxons les frais de greffe de la présente à la somme de 29,64 euros.

Fait en notre cabinet à Versailles le 9 juillet 2019

le greffier **le président**